

**COMITE DE PREVENTION DU DOPAGE
CPD - PV DE LA RÉUNION N° 2
15/03/2016 au siège de la FFA**

Présidence

Michel MARLE

Présents

Lucile GOVAERE, Michel HUERTAS, Joël JOLLIT, Christiane MILOCHEVITCH, Aline NORA-COLLARD, Jacques TUFFIERE

Excusés

Marie-José PEREC, Martine PREVOST, Jacques PRUVOST

PJ : une annexe

1/ Adoption du PV N° 1 du Comité de Prévention du Dopage du 12/01/2016

2/ Actualité législative et réglementaire sur l'antidopage (nouveaux décrets, état d'avancement de la nouvelle rédaction du règlement intérieur de lutte contre le dopage qui sera soumis à l'Assemblée Générale)

Le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage en cours de rédaction sera soumis à l'Assemblée Générale à Vannes le 30/04/2016.

Pour mémoire, les sanctions encourues pour les produits tels que l'EPO, l'hormone de croissance, les stéroïdes et le dopage sanguin sont doublées (4 ans pour la première infraction).

Les athlètes figurant sur la liste du groupe cible peuvent être contrôlés de 23h à 6h sous réserve d'avoir donné une autorisation ; en cas de refus, une autorisation judiciaire est nécessaire. A noter le caractère restreint de cette possibilité à des cas très précis, outre la qualité du sportif : l'existence de soupçons graves et concordants qu'il a contrevenu ou va contrevenir aux dispositions relative à la lutte antidopage et un risque de disparition des preuves.

Les nouveaux décrets de février 2016 pris pour l'application du Code Mondial Antidopage rendent incompatibles les qualités de membre des organes disciplinaires et de membre du comité directeur ou de préleveur. Plusieurs personnes sont donc concernées dans l'organisation actuelle.

Les modalités exactes de cette incompatibilité seront recherchées auprès de l'AFLD, dans la mesure où les préleveurs, actuellement membres de l'organe d'appel n'opèrent pas dans l'athlétisme.

Pour mémoire, son retard pour la mise en conformité de l'ensemble des textes avec le Code Mondial Antidopage, dans sa version entrée en vigueur le 01/01/2015, avait valu à la France d'être placée sous surveillance de l'Agence Mondiale Antidopage en janvier ; cette mesure a été levée par l'AMA à la date butoir du 18/03/2016.

3/ Point sur les 2 actions évoquées lors du dernier CPD

*L'action de prévention menée aux Championnats de France Jeunes à Nantes en février 2016 n'a pas été satisfaisante, dans la mesure où le stand a bénéficié d'un mauvais positionnement, caché par le stand FFA, de la DTN, ainsi que par un autre stand commercial et se situait à l'écart du flux de circulation.

Il est donc suggéré par Michel HUERTAS de faire intégrer le positionnement du stand prévention dopage dans le cahier des charges des Championnats de France.

L'action a été menée en continu de 13h à 20h le samedi, 10h à 17h30 le dimanche ; environ 70 personnes s'y sont présentées, qui ont manifestement semblé intéressées par cette opération.

*L'évocation au Bureau Fédéral (BF) du projet d'étude sur les PV des préleveurs et rapports des délégués fédéraux reçus à la FFA n'a pas pu être abordée en questions diverses lors du BF qui a suivi le CPD du 12/01/2016, car il manquait une estimation du coût que cela pouvait représenter, préoccupation qui ne pouvait être éludée alors qu'une partie de cette réunion avait été consacrée aux sources d'économies à trouver sur l'exercice budgétaire 2016.

Dans l'immédiat, il est décidé que le CPD procédera, en interne, à une étude de ces documents afin, d'une part, de mieux connaître le contexte spatio-temporel et le public des licenciés faisant l'objet de contrôles, de le mettre en perspective par rapport à la déclaration des médicaments et substances consommées, dont le relevé annuel a été entrepris pour les contrôles 2012 et 2014, et d'autre part d'être plus concret dans les formations des escortes et lors des recyclages, en utilisant les enseignements tirés des rapports rédigés par les délégués fédéraux. L'objet de cette étude sera affiné de manière à pouvoir la soumettre à une demande de devis pour envisager son éventuel traitement plus professionnel par un prestataire extérieur (observatoire de santé ou autre structure).

*Lucile GOVAERE fait part de son intervention lors d'un stage 1000 minimes : après avoir exposé quelques principes de la lutte antidopage devant le groupe,

elle a vu, le lendemain, plusieurs jeunes venir poser leur question lorsqu'elle se trouvait seule.

4/ Point sur les contrôles antidopage (CAD) lors des Championnats de France Elite en salle, Jeunes et Cross-country

*De nombreux contrôles ont été opérés aux championnats de France de Cross (urine + sang + profil biologique). Le problème des abandons le long du parcours devient récurrent et l'affluence de spectateurs (13000) ne permettait pas d'agir de manière satisfaisante pour retrouver les coureurs ayant abandonné la course.

Il convient dès lors d'envisager une modification des procédures :

*Dès le retrait du dossard, notification du contrôle et rendez-vous sera donné pour la réalisation du contrôle pour les athlètes ciblés. Le risque d'ébruitement de la réalisation de contrôles est inopérant puisque les CAD sont habituels lors des Championnats de France.

*De même, il faudrait revoir les horaires pour faire terminer les épreuves plus tôt, dans la mesure où les prélèvements sanguins pour le profil biologique génèrent une durée supplémentaire d'au moins 2h10 après l'épreuve courue.

D'après les règles de l'IAAF, le contrôle peut avoir lieu à tout moment, n'importe où.

A noter des problèmes pour des retours en Corse, à l'issue de ces Championnats au Mans pour les athlètes contrôlés.

Vu le nombre important de contrôles, il est absolument indispensable de tenir rigoureusement la feuille de suivi. Mais c'est le PV du préleveur qui fait foi des difficultés rencontrées. Cela suppose des échanges entre le préleveur, le délégué fédéral (DF) et les escortes.

*Pas de contrôles antidopage (CAD) aux Championnats de France Jeunes à Nantes.

*A Aubière, au moins une douzaine de contrôles (urine et sang + passeport biologique) ont eu lieu.

Il apparaît que des journalistes suivent d'assez près les affaires d'athlétisme et que certains reçoivent des confidences.

5/ Réflexion sur un nouveau projet d'action dans le cadre du plan ministériel de prévention du dopage 2015/2017

L'enquête envisagée à partir des PV reçus à la FFA, évoquée au point 3 ci-dessus, est une action qui peut s'inscrire dans ce plan de prévention 2015/2017 sous réserve d'en finaliser les objectifs et les moyens.

6/ Point sur les actions menées par les référents en région et les comptes-rendus (CR) déjà transmis

*Le délégué fédéral des Championnat de France du 10km à Langueux en Bretagne le 18/06/2016 sera désigné par la Fédération.

*Ont répondu à la demande de bilan 2015 les référents des Ligues suivantes : Alsace, Centre, Franche-Comté, LIFA, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Nord-Pas de Calais.

A noter que les référents membres du CPD n'ont pas nécessairement établi leur propre CR, puisque les actions marquantes sont évoquées lors des réunions. Une analyse des réponses reçues sera annexée au présent compte-rendu.

*La question est posée de l'enregistrement des actions pratiques lors des CAD susceptibles de déboucher sur une nouvelle qualification, dans la mesure où l'action peut avoir eu lieu hors de la Ligue d'appartenance. Il convient de procéder de la manière suivante : la Ligue où l'action est réalisée renseigne AFS et met l'acteur en proposé, et la validation sera faite par la Ligue d'origine pour les CAD1 et CAD2 qui en sera informée par l'acteur et/ou la Ligue qui a saisi l'action.

7/ Proposition d'habilitation CAD3

Cas de Gilles PRONO de la Ligue du Centre qui a à son actif plusieurs actions mais qui n'ont pas été rentrées dans AFS et dont la candidature est proposée par Patricia ATTARD-FLEURY, également référente du CPD pour cette Ligue => avis favorable du CPD.

Les services fédéraux seront chargés de valider cette qualification CAD3.

Cette situation montre les réticences et/ou les négligences à rentrer les escortes et délégués fédéraux dans les jurys... et les problèmes de qualification et de prorogation qui en découlent.

8/ Divers (colloque national de prévention du dopage, badge antidopage, mallette pédagogique)

*Le 16^e Colloque National de prévention du dopage, auquel participera Michel MARLE, a lieu les 15 et 16 avril au CNOSF.

*Face à plusieurs questions posées pour l'identification des escortes lors des compétitions, le port d'une chasuble, d'un brassard ou d'un badge, qui pourrait être adjoint à la mallette et à la plaquette, est envisagé.

Le badge paraît le plus adapté, et moins ostentatoire, dans un souci de discrétion => le service Communication de la FFA sera sollicité pour une proposition avec le logo de la FFA, sous format A6.

200 badges de délégués/escortes et 500 badges d'escortes seront demandés, puis distribués, à charge pour les délégués de les restituer au délégué fédéral après la réalisation des contrôles.

*La mallette constituée de plaquettes, stylos, fiches formation en urgence... représenterait un coût certain, nécessitant de trouver un partenaire, si l'on souhaitait en distribuer une par département. Au surplus, la pluralité des compétitions et des délégués fédéraux par département, rend illusoire l'usage rationnel qui serait fait de cette mallette unique. Aussi, est-il plus judicieux de diffuser un modèle de mallette type permettant à chaque délégué fédéral de s'équiper pour officier.

Chaque délégué escorte peut d'ores et déjà disposer du modèle abrégé des droits et obligations des escortes consultable sur le site de la Ligue des Pays de Loire. Ces fiches seront diffusées une dernière fois aux membres du CPD pour relecture finale avant diffusion aux référents du CPD en région.

*Il conviendra d'actualiser le site antidopage de la FFA après l'Assemblée Générale suite aux modifications du règlement interne.

*Il est signalé, que lors d'un cross interrégional, un préleveur a eu du mal à prélever du sang sur plusieurs athlètes qui se sont retrouvés avec des hématomes.

*Dans une Ligue, une escorte a réalisé une bonne intervention et a bien géré un contrôle hors compétition, alors que plusieurs entraîneurs s'opposaient à ce que le contrôle ait lieu. Son intervention a évité que la situation ne dégénère.

*L'ordre de mission du préleveur vaut validité du mandat reçu de l'AFLD, même si sa carte est périmée ; ces badges de préleveur agréé ne sont, en effet, pas toujours remplacés dans les délais.

9/ Tour de table

*Joël JOLLIT a rencontré Christophe BASSONS, correspondant interrégional antidopage d'Aquitaine (CIRAD) ; celui-ci va faire le bilan 2015 de la lutte antidopage pour sa Ligue.

*Lucile GOVAERE attend une réunion de la LIFA pour évoquer des passages de CAD2 vers CAD3 et les soumettre ensuite au CPD.

*Jacques TUFFIERE va transmettre la liste des personnes proposées CAD3 et fera suivre la dernière mouture des fiches réflexes de la mallette pédagogique pour la formation sur site et en urgence des escortes.

*Christiane MILOCHEVITCH effectuera prochainement une formation CAD dans l'Aveyron. Elle évoque la frustration toujours d'actualité des escortes et délégués en raison du trop faible nombre de prélèvements. Elle fait part de la situation d'un organisateur qui a refusé un contrôle antidopage et a dissous son organisation par la suite.

*Michel HUERTAS indique que lors de la formation dirigeant, une partie de son propos est axé sur la lutte antidopage et qu'il va à la rencontre des Clubs plutôt que de les regrouper en un même lieu.

*Aline NORA-COLLARD évoque également la délocalisation dans plusieurs villes de Lorraine pour les formations antidopage cette année pour éviter le faible nombre de participants habituellement réuni lorsqu'elles se tiennent à Metz ou à Nancy (10 à 12). Néanmoins, la participation demeure très faible pour les 3 actions ayant déjà eu lieu.

*Michel MARLE signale que des formations sont demandées par la Ligue du Centre.

La prochaine réunion du CPD aura lieu le mardi 14 juin 2016 à 14h.

Le Président Michel MARLE

La secrétaire Aline NORA-COLLARD

